Communiqué

Guerre contre le virus ou guerre contre le baccalauréat ?
Une usine à gaz annoncée

Le 24 janvier 2021

Répondant aux demandes massives de la profession, le ministre a enfin annoncé un aménagement du baccalauréat 2021 qui tient compte des incertitudes causées par la crise sanitaire[1]. Il a ainsi décidé que les épreuves de spécialité seraient supprimées et remplacées par une évaluation en contrôle continu et que l'épreuve de philosophie serait aménagée.

La suppression des épreuves de spécialité

Certes, professeurs et élèves sont soulagés de la suppression des épreuves prévues en mars, et auxquelles il était manifestement impossible de préparer convenablement et de manière égalitaire les élèves.

Mais le refus du ministre de les reporter en juin, comme le demandait la pétition de la Conférence des associations de professeurs spécialistes[2], entraîne la disparition d'épreuves nationales et anonymes garantes de l'égalité des candidats.

En accentuant la part du contrôle continu, le ministre prend la lourde responsabilité d'aggraver la pression qui s'exerce sur les professeurs, autant de la part de leur administration que des élèves ou de leurs parents, contribuant ainsi à dénaturer davantage l'évaluation, déjà mise à mal par la réforme du lycée.

Il soumet les élèves à une évaluation permanente, qui contredit cruellement son engagement de concentrer le travail du second semestre de terminale « sur une préparation sereine des élèves à l'enseignement supérieur ».

L'impossible harmonisation

Pour pallier les inégalités de notation entre les établissements et prévenir les arrangements locaux, le ministre prévoit « un cadre robuste, des jalons précis pour garantir l'égalité d'évaluation des élèves et objectiver leurs résultats ».

Mais l'extrême complication des mesures qui sont annoncées laisse penser que ce sont des procédures arbitraires qui échapperont complètement aux professeurs.

Ainsi, comme l'année dernière, l'évaluation de l'examen reviendra à l'autorité administrative. Au lieu de tirer les leçons des dysfonctionnements de la session 2020 du baccalauréat, le ministre prétend imposer un dispositif inquiétant :

[1] Lettre de Jean-Michel Blanquer aux professeurs, datée du 21 janvier 2021

[2] Change.org/Bac2021

Dans la mise en œuvre du contrôle continu qui remplacera l'évaluation des épreuves terminales de spécialité, toute l'institution établira un cadre robuste, des jalons précis pour garantir l'égalité d'évaluation des élèves et donc pour objectiver leurs résultats, ce dans les phases successives de la procédure : définition des modalités d'évaluation, précision et progressivité des critères, exigence dans la constitution des moyennes (nombre minimal de notes, devoirs sur table, exercices de baccalauréat), réflexion collégiale sur l'évaluation au sein des équipes pédagogiques et dans les différentes instances (conseil pédagogique, équipes de direction), procédures d'harmonisation.

Des documents et des outils nationaux qui préciseront ces différents aspects seront adressés au début du mois de février aux équipes de direction et aux professeurs :

- *un guide de l'évaluation, élaboré par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, déclinera des recommandations selon les disciplines et les spécialités ;*
- *un cadre de travail commun aidera les commissions d'harmonisation, censées initialement se pencher sur les évaluations communes, dans leur analyse des remontées des contrôles continus des établissements.*

La Conférence des associations de professeurs spécialistes proposait pourtant une solution qui aurait permis d'éviter un tel dispositif destructeur de l'indispensable liberté pédagogique des enseignants.

Le maintien absurde du Grand oral

La Conférence des associations de professeurs spécialistes demandait en effet le déplacement en juin des épreuves de spécialité et la suspension pour cette année du Grand oral.
Le ministre a décidé l'inverse.
En privilégiant envers et contre tout le Grand oral, dont il s'obstine à faire la vitrine de sa réforme, il fait le choix d'affaiblir davantage encore le caractère national et anonyme du baccalauréat.
Il prive les élèves du travail formateur associé à la préparation d'une session d'examen dans laquelle se succèdent des épreuves de nature différente.

L'aménagement de l'épreuve de philosophie

L'ajout d'un sujet de dissertation à l'épreuve de philosophie est une mesure attendue, mais insuffisante : il faut également proposer un deuxième texte. L'explication de texte et la dissertation sont en effet d'égale valeur intellectuelle et pédagogique.
Il convient également d'allonger l'épreuve de quinze minutes pour donner aux élèves le temps d'un choix éclairé des sujets, ainsi que le demande l'APPEP depuis l'automne dernier[3].
Si les conditions sanitaires le permettent, et si le ministre ne revient pas sur ses deux mauvaises décisions, l'épreuve de philosophie sera la seule épreuve anonyme et nationale du bac 2021. Elle doit être accessible à tous les candidats, quelle que soit la préparation qu'ils auront reçue pendant l'année.

[3] http://www.appep.net/lettre-au-ministre-pour-amenager-lepreuve-de-philosophie-du-bac-21/